

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent accord.

FAIT À La Havane le huitième jour du mois de février 1974, en trois exemplaires originaux en espagnol, anglais et français, chacun des textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada
PAUL GERIN-LAJOIE

Pour le Gouvernement révolutionnaire de la République de Cuba
RAUL ROA